

cours de la dernière session, qu'il affectera cette année la somme de 10 millions de dollars à la création de centres culturels et à d'autres activités qui permettront à la population indigène de découvrir son passé. Le Canada est une mosaïque culturelle. Notre premier devoir consiste à permettre aux citoyens originaux du pays de retrouver leurs antécédents, leur histoire, leur tradition et une nouvelle vigueur afin qu'ils aient leur place dans la société qu'ils souhaitent. Nous avons trop tenté, un siècle durant, d'imposer à ces populations nos propres valeurs.

L'une des plus importantes contributions de cette Chambre serait d'appuyer les efforts que le gouvernement et les Canadiens déploient en vue de permettre aux premiers citoyens du pays de conserver leur identité culturelle. Il est important que tout citoyen sache qu'il est, qu'il accepte ses caractères distinctifs et qu'il se taille, à partir de ce particularisme, la place qui lui convient dans la société.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Chrétien: Ce sont là les éléments qui ont fait du Canada ce qu'il est aujourd'hui. Nous croyons que tous les Canadiens peuvent partager les bienfaits économiques et sociaux sans sacrifier leur diversité culturelle. Ces programmes, ainsi que d'autres qu'on a annoncés aujourd'hui, se proposent de permettre aux Canadiens de tirer de leur passé, de leur culture et de leurs antécédents différents, une vigueur qui les mènera à bâtir au Canada une société diversifiée dont les éléments groupés assureront que ce pays sera partout et toujours pris comme exemple de compréhension, d'ouverture d'esprit et, tout à la fois, de progrès social et économique.

[Français]

Monsieur le président, je remercie les honorables députés de leur attention, et je suis certain que ce programme général, que nous avons annoncé pour favoriser l'aménagement d'espaces verts, afin qu'ils soient conservés pour les générations futures, sera bien reçu par les Canadiens, parce que notre responsabilité, comme députés, n'est pas de penser seulement à des programmes à court terme, mais d'être en mesure de se réserver des endroits comme les parcs nationaux, qui ne seront peut-être pas visités demain par un très grand nombre de Canadiens, pour que les générations futures, les enfants de nos enfants, puissent dire que nous avons essayé, au cours de cette législature de préserver ces endroits pour eux et aussi d'établir, dans le domaine culturel et historique, des mécanismes visant à permettre à nos enfants de garder leur diversité en bâtissant un pays dont nous pourrions tous être fiers.

• (1520)

[Traduction]

M. Howard (Skeena): Le ministre permettrait-il une question avant de terminer officiellement ses remarques.

L'hon. M. Chrétien: Bien volontiers; j'aime toujours les questions que le député me pose.

M. Howard (Skeena): Je m'intéresse en réalité aux réponses. Puis-je dire que nous avons écouté avec énormément d'intérêt le discours du ministre. Nous nous sommes réjouis d'entendre ses commentaires sur les canaux, les parcs, les chefs-d'œuvre d'architecture et le reste, autant que de ses remarques spontanées qui ont suivi au sujet des Indiens. S'il désire toutefois faire œuvre utile, peut-il nous indiquer à quel moment il se propose de faire une déclaration officielle sur la reconnaissance des

[L'hon. M. Chrétien.]

droits de notre population indigène, et ajouter en même temps à quelle date il compte supprimer dans la loi sur les Indiens les articles iniques qui y figurent, hélas, depuis le déluge.

L'hon. M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, il ne s'agit pas d'un débat sur les affaires indiennes mais je suis toujours heureux d'exprimer les vues du gouvernement sur le sujet. Pour ce qui est de la première partie de la question, la Chambre s'est occupée de la chose il y a quelques années en créant deux commissions d'enquête sur les droits et les traités des Indiens. Les Indiens ont leur propre comité. Ils étudient leurs droits et leurs traités. Le gouvernement fédéral a fourni les services requis pour mener l'enquête, et les Indiens ont chargé le chef de leur choix de cette responsabilité. Pour l'instant, je ne veux pas intervenir. Le gouvernement a chargé le commissaire Barber d'étudier la question pour nous...

M. Howard (Skeena): C'est faux.

L'hon. M. Chrétien: Il s'entretient actuellement avec les Indiens. Sauf erreur, il a commencé à faire certaines recommandations, entre autres, sur la question des frais de munitions des Indiens de l'Alberta. A mon avis, c'est le début d'une collaboration entre les Indiens et le gouvernement qui mènera à une solution.

En ce qui concerne la loi sur les Indiens, je reconnais qu'elle n'est pas parfaite. J'ai dit dès le début que je voulais une nouvelle loi sur les Indiens. Toutefois, avant de présenter une proposition unilatérale, je voudrais naturellement m'entretenir avec les Indiens. Nous avons donc entamé des consultations d'un bout à l'autre du Canada.

M. Howard (Skeena): C'est votre prédécesseur qui les avait entamées et non vous.

L'hon. M. Chrétien: Nous tenons des consultations avec les Indiens depuis 1968. Je reconnais certes que mon prédécesseur avait pris des initiatives en ce sens, car somme toute, nous sommes tous des libéraux et nous agissons tous constamment comme des libéraux.

Des voix: Oh, oh!

M. Gilbert: C'est bien là le malheur.

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): A l'ordre. En toute justice, je voudrais signaler aux députés que le temps du ministre est maintenant écoulé. La question même était longue et la réponse très longue. Par conséquent, afin de me conformer au Règlement, j'aurai besoin du consentement unanime de la Chambre si le ministre doit terminer sa réponse.

La Chambre donne-t-elle son consentement unanime?

Des voix: D'accord.

L'hon. M. Chrétien: J'ai dit que je voulais modifier la loi sur les Indiens, et j'ai demandé aux Indiens de me présenter des propositions. Jusqu'ici, trois associations d'Indiens nous ont présenté leurs vues. Ceux de la Colombie-Britannique ne l'ont pas encore fait et il va sans dire que le député de Skeena (M. Howard) serait vraiment outré si je passais à l'action sans avoir obtenu leur avis.

M. Yewchuk: Monsieur l'Orateur, ...

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): Le député désire-t-il poser une question? Dans ce cas, je devrai demander le consentement unanime de la Chambre.

Des voix: D'accord.